

Bulletin d'inscription

10 km relais à deux
3+6km 3+3+3km

Nom de l'équipe.....

NOM :

Prénom :

Adresse mail:.....

N° licence FFA :

Club :

Date de naissance :

Sexe : M F

Jonquiérois(se) :

NOM :

Prénom :

Adresse mail:.....

N° licence FFA :

Club :

Date de naissance :

Sexe : M F

Jonquiérois(se) :

NOM :

Prénom :

Adresse mail:.....

N° licence FFA :

Club :

Date de naissance :

Sexe : M F

Jonquiérois(se) :

Mineurs : - Attestation parentale :

Je soussigné.....responsable

légal de :.....l'autorise à

participer à la VIAFESTA 2024.

Fait à le / / 2024

Signature :

Je soussigné certifie
avoir pris connaissance du règlement ci-joint et de
celui de la FFA et m'engage à m'y soumettre.

Fait à le / / 2024

Signature

Documents à joindre

>Licenciés FFA :

- Frais d'inscription
- Photocopie licence 2024
- Ce bulletin rempli

> Non Licenciés FFA :

- Les non licenciés peuvent participer à l'épreuve sans supplément à condition de produire un certificat médical « *absence de non contre indication à la pratique de la course à pied en compétition* ».

Pour l'animation enfants

Dépôt des bulletins à :

Viafesta Service Culture

Mairie de Jonquières 84150

ou : viafesta84@gmail.com

Organisation

Organisé par la **municipalité de Jonquières (84)**
avec le concours du **Mistral Triath'Club Orange**

Renseignements, parcours et bulletin d'inscription :

Mail : viafesta84@gmail.com

www.nikrome.com

www.mtcorange.fr

Règlement de l'épreuve

Le règlement de l'épreuve se réfère à la réglementation
générale émise par le Fédération Française d'Athlétisme.

- 1- L'organisation décline toutes responsabilités en cas d'accidents, de perte et/ou de vol de matériel.
- 2- Les participants autorisent les organisateurs à utiliser librement les images où ils pourraient apparaître pris lors de cette manifestation.
- 3- L'épreuve est ouverte aux licenciés FFA et aux non licenciés suivant les modalités d'inscriptions.
- 4- Les compétiteurs doivent connaître et suivre le règlement de course édicté par la FFA, de même que respecter le code de la route et obéir aux instructions officielles.
- 5- En cas d'annulation via un arrêté préfectoral : la course sera reportée dans l'année en cours.
- 6- En cas de défection d'un athlète, aucun remboursement ne sera accordé.
- 7- Chaque concurrent reconnaît avoir pris connaissance et accepte le règlement de l'épreuve.
- 8- 3 km ouvert dès la catégorie benjamin (2012).
- 9- 6 km et 10 km ouvert dès la catégorie cadet(te) (2008).
- 10- Frais d'inscription : **13 € pour le 10 km, 16 € les relais.**
- 11- Retrait des dossards le jour de la course dès 7h.
- 12- Pour les mineurs, autorisation parentale obligatoire le jour de la course.
- 13- Les participants licenciés bénéficient des garanties accordées par leur licence. Les autres participants s'assurent personnellement. L'organisation est couverte en responsabilité civile par une police d'assurance en conformité avec la charte les courses hors stade.
- 14- Un service de secouriste sera assuré.
- 15- Suivant les directives préfectorales/fédérales, l'organisation se réserve le droit de modifier en cas de nécessité ce règlement et les horaires.
- 16- **L'animation gratuite des enfants** de 10h est sous la responsabilité des parents/tuteurs-trices (signature d'une attestation) elle est ouverte aux jeunes nés avant le 01/01/2018, inscription de préférence par mail/courrier.



Biophysium

